

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 7 septembre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **7 septembre** à **20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

OBJET : Recrutement d'agents occasionnels

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, MARTEL Anne, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves,

N°2023-30

Secrétaire de séance : Mme MARCELIN Valérie,

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3-1 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Le maire propose à l'assemblée, de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **8 septembre 2023**

Publication le **11 septembre 2023**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN